

INFORMATIONS sur les RESULTATS de LICENCE 3 de la session de SEPTEMBRE 2018

- 1) Résultats des examens
 - 2) Délivrance du diplôme
 - 3) Réinscription administrative
 - 4) Inscription pédagogique
 - 5) Consultation des copies
-

1) RESULTATS DES EXAMENS

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que les résultats des examens de **LICENCE 3** seront communiqués le **MERCREDI 10 OCTOBRE A PARTIR DE 11H**

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Un **relevé de notes** de la session de septembre 2018 sera adressé à tous les étudiants qui se sont présentés à cette session. Aucun duplicata ne sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Toutes les notes apparaissent sur 20 mais la moyenne est calculée en fonction des coefficients 1 ou 3 selon les matières

2) DELIVRANCE DU DIPLOME

Etudiants rattachés à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :

Le diplôme de Licence sera à demander à partir de **janvier 2019 par courrier**.

Joindre à la demande :

- une photocopie du relevé de notes de licence 3 et une attestation d'identité,
- une grande enveloppe **rigide** format 21x29,7 timbrée au tarif recommandé à l'adresse de l'étudiant
- un **recommandé avec avis de réception**, déjà rempli à l'adresse de l'étudiant

A l'adresse suivante :

CAVEJ Licence 3 - Service des diplômes

17 rue Saint Hippolyte

75013 Paris

Autres universités partenaires : Se renseigner directement auprès de ces universités

3) REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les **étudiants de Paris 1** pourront se réinscrire sur <http://reins.univ-paris1.fr> à **partir du 13 octobre** et **au plus tard le 30 novembre 2018**.

Réinscription dans les autres universités pour 2018/2019

Pour se réinscrire, les étudiants doivent prendre contact avec le service des inscriptions administratives de leurs universités respectives lorsque celles-ci auront pris connaissance des résultats obtenus au Cavej (environ 10 jours après la publication des résultats).

4) INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Cette inscription pédagogique est **obligatoire** pour bénéficier de l'enseignement à distance dispensé par le Cavej et pour figurer sur les listes d'examens.

Une fois l'inscription administrative effectuée (avant le 30 novembre 2018) auprès de l'université, l'inscription pédagogique s'effectue **par courrier, par l'envoi d'une fiche** téléchargeable sur le site du Cavej, accompagnée des **pièces justificatives** demandées et d'un **chèque**.

Attention fiches différentes selon l'Université de rattachement (Paris 1 ou université partenaire).

Vous pourrez consulter les plannings de travail dans le guide pratique que vous trouverez en ligne sur e-cavej.org et assister aux regroupements avant même d'avoir procédé à votre réinscription pédagogique au Cavej.

Rappel du règlement :

Les étudiants défaillants ou ajournés qui se réinscrivent au centre conservent

-1. le bénéfice des unités ou des semestres validés

-2. le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, dans les unités ou semestre non validés.

5) CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE RATTRAPAGE

Vous êtes priés de **vous inscrire** pour cette consultation par **mail** à :

cavlic@univ-paris1.fr

impérativement 24 heures avant la date de consultation en précisant vos **noms** (nom de naissance pour les personnes mariées), et **la matière que vous souhaitez consulter**.

DROIT des SOCIETES 1

MARDI 16 OCTOBRE – 14h

CONTRATS SPECIAUX

MERCREDI 17 OCTOBRE – 9h30

DROIT ADMINISTRATIF

JEUDI 18 OCTOBRE – 10h

DROIT EUROPEEN

VENDREDI 19 OCTOBRE – 15h

Les copies ne sont consultables que par l'étudiant lui-même muni de sa carte d'étudiant